



# Scandale à l'AP

*"La personne handicapée est notre fond de commerce"  
G. EPPLIN Directeur du Département Travail, le 15/11/04*

Lors du CE du 21/12/04, la Direction a annoncé un budget pour l'AP en hausse de plus de 40% pour l'année 2005.

La raison principale de cette augmentation est la création d'une section "Prestations de services" composée d'environ 30 ouvriers AP et qui devrait générer un Chiffre d'Affaires de plus de 470.000€ par an.

Ce changement de méthode n'est en fait que la réponse des Papillons Blancs aux multiples injonctions des services de la DDASS et DRTEFP pour qui :

- *"la mise à disposition de travailleurs handicapés de l'AP de Wittenheim auprès des CAT de l'association est effectuée de manière irrégulière au regard de la réglementation,*
- *la prise en charge des travailleurs handicapés de l'AP par les CAT, alors que l'AP reçoit une subvention au titre de leur encadrement, constitue un double financement de l'emploi de ces travailleurs,*
- *la mise à disposition de ces travailleurs auprès des CAT, de manière continue, est contraire à l'article L. 344-2 du code de l'action sociale et des familles..."*

Il est bon de rappeler que Les Papillons Blancs ne se sont vraiment impliqués que sous la menace d'une remise en cause des subventions accordées à l'AP par les pouvoirs publics.

A la question d'un membre du CE, le Directeur du Département Travail a pourtant reconnu qu'il n'ignorait en rien la réglementation en vigueur en matière de mise à disposition !

On peut alors s'interroger sur la soi-disant gestion rigoureuse et honnête des établissements de l'association ???

Pour la CGT, les salariés de l'AP ne doivent en aucun cas devenir les victimes de la gestion quasi mafieuse faite par nos dirigeants.

Nous n'accepterons pas que les salariés soient éloignés de leur site de travail actuel pour être "transbahutés" on ne sait où, sans une véritable négociation collective portant sur :

- la prise en compte des souhaits et choix de chacun,
- la mise en place de compensations financières,
- et surtout, l'établissement d'un projet pérenne et légal pour l'AP et ses salariés.